

03 déc 2003 -17:00

Conseil des Ministre du 3 décembre 2003s

Le Conseil des Ministres a approuvé, via la procédure écrite, le plan de dispersion des vols de jour et de nuit, pour l'aéroport de Bruxelles-National.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

03 déc 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministre du 3 décembre 2003s

Vols de jour et de nuit

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé, par procédure écrite, le plan de dispersion des vols de jour et de nuit pour l'aéroport de Bruxelles - National.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé, par procédure écrite, le plan de dispersion des vols de jour et de nuit pour l'aéroport de Bruxelles - National.

Outre une utilisation diversifiée des pistes, la proposition prévoit une dispersion des routes de vol, pour que les nuisances sonores soient diminuées dans les zones les plus touchées. Ce plan est immédiatement mis en oeuvre et reste intégralement d'application jusqu'à ce qu'une évaluation et une validation complètes du cadastre du bruit soient réalisées sur une période suffisamment longue. Ce jeudi 4 décembre débute la concertation avec les Régions pour ce qui est de l'harmonisation des normes en matière de bruit.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe